



SOCIÉTÉ

À l'école, le « carré régalien » de Blanquer se fait attendre

Cette cellule, mise en place dans les rectorats, doit permettre aux enseignants un meilleur accompagnement face aux violences.

VICTOR MÉRAT  @Meratvico

ÉDUCATION Jean-Michel Blanquer était à Nice, ce vendredi, pour faire le point sur le dispositif du « carré régalien », annoncé en mai dernier à l'issue du « Grenelle de l'éducation ». Lancé au lendemain de l'hommage national à Samuel Paty, assassiné par un terroriste islamiste à la sortie de son collège, le « Grenelle » se donnait pour objectif d'améliorer les conditions d'exercice du personnel. Se sentant démunis face aux violences rencontrées en milieu scolaire, les enseignants réclamaient plus de protection, plus d'accompagnement et plus de lisibilité sur les démarches à suivre.

Désormais, dans chaque académie, le « carré régalien » doit mettre à disposition des recteurs, des équipes formées et pouvant intervenir auprès des établissements sur quatre sujets : valeurs de la République et laïcité, radicalisation et lutte contre les communautarismes, violences scolaires, harcèlement et cyberharcèlement. Ces équipes sont en lien avec la police et la justice, et s'appuient sur PHARE, le programme de lutte contre le harcèlement à l'école. Dans chaque domaine, une équipe est constituée et suit les signalements qui remontent des établissements. Chaque académie détermine les contours de son « carré ». À Poitiers, une ligne dédiée est consacrée aux violences scolaires. À Nice, l'accent est mis sur l'éducation aux réseaux sociaux.

L'objectif est « que chaque professeur ou chaque membre de la communauté éducative soit soutenu et protégé chaque fois qu'il y a un risque, une menace », déclarait le ministre en mai dernier. L'institution s'engage à apporter « une réponse rapide », à assurer la protec-

tion du personnel en cas d'agression et à accompagner les dépôts de plainte.

Si la mesure est saluée de tous, les syndicats de l'Éducation nationale attendent encore l'application concrète de ce dispositif, généralisé depuis septembre. « Il faut laisser le temps aux académies de mettre en place le dispositif », tempère de son côté le ministère.

« La dénomination n'est déjà pas très transparente et les personnels ne sont pas encore vraiment informés, estime Jean-Remi Girard, président du Syndicat des personnels de l'Éducation nationale (Snalc), qui salue toutefois la mesure. Il faut aller contre cette tendance du « pas de vagues ». Cela changera la mentalité du système. On veut de l'humanité, de la protection et du soutien. » Selon lui, l'enjeu est de recréer de la confiance entre les personnels et l'institution. « On n'a aucune idée de ce à quoi ça ressemble, commente de son côté Sophie Venetitay, secrétaire générale du Snes FSU. Ça va faire six mois que c'est annoncé et on attend. Sur un sujet aussi sensible, c'est regrettable. » Même attention au Syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale (Snepden) : « Pour le moment, on ne peut juger que l'intention. À ce stade, la mise en œuvre n'est pas concrète », conclut son secrétaire général, Bruno Bobkiewicz. La situation l'exige. En octobre, une vidéo devenue virale montrait une enseignante projetée au sol par un élève qu'elle empêchait de sortir de classe à Combs-la-Ville (Seine-et-Marne). Le même mois, Dinah, 14 ans s'est pendue après des années de harcèlement scolaire.

Ça va faire six mois que c'est annoncé et on attend. Sur un sujet aussi sensible, c'est regrettable.

SOPHIE VENETITAY,
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
DU SNEFS FSU